

# FACTURE Consommation Eau 2025



Ampliation du titre de recette

TRES SCEAUX MUNICIPALE  
196 RUE HOUDAN  
92330 SCEAUX

## Débiteur(s)

MME JOLLIERE CAMILLE  
ROUTE DU BONHEUR  
07200 VILLE

MME JOLLIERE CAMILLE  
ROUTE DU BONHEUR  
07200 VILLE

N° urgence : 06 47 09 06 32 Horaires ouverture : 8-12h du lundi au vendredi et de 13h30-16h30 les mardis et jeudis

## Émetteur de la facture

Mairie - 2 PLACE DE LA MAIRIE - 07200 VVVVVVVVVVVVV

## Somme à payer

Veuillez payer **92,85 €** au plus tard le **27/11/2025**

## Comment payer ?



Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement  
scannez le QR Code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site  
[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et saisissez les informations suivantes :  
Identifiant structure publique : 000070  
Référence de la facture : 2025-EA-00-171100



Pour utiliser d'autres moyens de paiement : rendez-vous sur l'avant dernière page de cet avis

## Des questions sur votre facture ?

Pour comprendre votre facture (détail au verso)

Pour payer votre facture

Emetteur de la créance  
Mairie  
2 PLACE DE LA MAIRIE  
07200 VVVVVVVVVVV  
Téléphone : 0475000000  
Horaires d'ouverture : ouvert de 14h à 17h  
Mél : ville@gmail.com

Comptable en charge du recouvrement  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
Tresorerie  
7 CHEMIN DE LA BOUISSETTE BP 134  
07200 VILLE CEDEX  
Téléphone: 04 75 00 00 47  
Horaires d'ouverture : ouvert uniquement le matin  
Mél : dgfip@finances.gouv.fr

## Détail de votre facture

En application des articles 54 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, L.252 A du livre des procédures fiscales et L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1, R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Références à rappeler en cas de contestation

Budget	Exercice	N° rôle	N° article	N° dette
10300	2025	1723	171100	171100

Date d'émission du rôle : **02/10/2025**

NOMSIGNATAIRE PRENOMSIGNATAIRE Maire

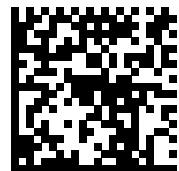
Détail des sommes dont vous êtes redevable, en vertu du rôle 1723-171100 rendu exécutoire le 02/10/2025 par NOMSIGNATAIRE PRENOMSIGNATAIRE Maire						
Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Eau Redevance de performance des reseaux d eau potable - 238960-01/01/2025-31/12/2025	0,01	36		0,36	0,02	0,38
Assainissement Redevance performance systemes d ass. collectif - 238960-01/01/2025-31/12/2025	0,01	36		0,36	0,04	0,40
Eau Redevance sur la consommation d eau potable - 238960-01/01/2025-31/12/2025	0,43	36		15,48	0,85	16,33
Assainissement Assainissement - 238960-01/01/2025-31/12/2025	0,80	36		28,80	2,88	31,68
Eau Consommation eau - 238960-01/01/2025-31/12/2025	1,16	36		41,76	2,30	44,06
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>92,85 €</b>

# Comment payer ?

## Payer en ligne



Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement  
scannez le QR Code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site  
[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et saisissez les informations suivantes :  
Identifiant structure publique : 000070  
Référence de la facture : 2025-EA-00-171100



## Payer par virement

Vers le compte bancaire du comptable public :

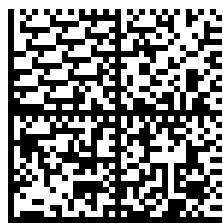
BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR523000100655C073000000086

Indiquer en zone objet/libellé les références :

10300-2025-1723-171100

## Payer en espèces ou par carte bancaire chez un buraliste



Pour payer en espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire,  
présenter le QR Code ci-contre auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste  
consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).



Feuillet 2 /2

## Payer par chèque

Découpez le talon d'identification ci-dessous, **joignez un chèque signé à l'ordre du Trésor Public et envoyez chèque et talon**, sous enveloppe affranchie, exclusivement par la Poste à l'adresse indiquée sur le talon d'identification.

Partie à détacher en suivant les pointillés			
Application : HELIOS		MME JOLLIERE CAMILLE	N° Emetteur : 850033 *
Avis des sommes à payer		ROUTE DU BONHEUR	Mairie
SOMME A PAYER EN EUROS :		92,85 €	
Références :		TALON D'IDENTIFICATION	
Poste : 092114		à joindre à votre chèque	
Titre de recette : 10300-2025-1723		CENTRE D'ENCAISSEMENT	
171100-171100		DES FINANCES PUBLIQUES	
		TSA 73980	
		92894 NANTERRE CEDEX 9	
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER			
262110500255			
940033000160 3417000000001711000921144905806 9285			

## Informations réglementaires

**Comment contester ou vous renseigner** sur votre dette envers l'organisme public :

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez **contacter le service émetteur de la créance indiqué en première page du présent avis**.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en première page de cet avis.

Extrait de titre executoire en application de l article L252A du livre des procedures fiscales pris, emis et rendu executoire par l ordonnateur de la collectivite ou de l etablissement public designe dans le present acte conformement aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code general des collectivites territoriales et de l article 192 du decret n°2012-1246 du 7 novembre .

Dans l'hypothèse d'une réclamation ou contestation formulée par écrit, veuillez aviser le Tresorerie .

Vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.telerecours.fr>

**Toute somme non acquittée dès la réception du présent avis fera l'objet de poursuites** engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous).

En cas de contestation, contacter le service émetteur de la créance Mairie dont les coordonnées figurent en première page de cet avis.

**Si vous n'avez pas obtenu satisfaction**, vous pouvez :

- Si votre contestation porte sur le bien-fondé de la créance saisir les juridictions administratives ou judiciaires dans les conditions fixées à l'article L.1617-5 1° du code général des collectivités territoriales:«l'action (...) pour contester directement devant la juridiction compétente le bien-fondé de ladite créance se prescrit dans le délai de deux mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite»

- Ou vous adresser au Médiateur des ministères économiques et financiers par courrier postal (BP 60153 14010 CAEN Cedex 1) ou par Internet: <https://www.economie.gouv.fr/mediateur/demande-mediation/formulaire>. La médiation ne suspend ni les délais de recours juridictionnels ni les effets du présent acte.

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics sociaux et médico-sociaux partenaires peuvent être destinataires des éléments d'identification de leurs débiteurs connus par l'administration fiscale en vertu de l'article L.135 ZN du livre des procédures fiscales.